

Agent de déchetterie



> Les missions :

L'agent de déchetterie est chargé de la surveillance et de la gestion des équipements de la déchetterie. Il en assure l'ouverture, la sécurité, la propreté et la fermeture. Il maintient les différents équipements en bon état de fonctionnement. Il accueille, informe, conseille et oriente les usagers.

> Le niveau de formation :

- CAP, plus particulièrement "gestion des déchets et propreté urbaine",
- BEP.



> Le salaire

A partir de 930 euros nets mensuels.



> Les employeurs

- Les collectivités locales
- Les sociétés de services
- Les associations ou les entreprises d'insertion



> Les qualités et les compétences requises

- Sens du contact
- Minimum de connaissance de l'outil informatique
- Rigueur
- Forte capacité d'initiative
- Bonne compréhension générale de l'activité (réception du public, tri des déchets, prise de contact avec les entreprises chargées de la collecte des déchets, etc.)



> Les caractéristiques du métier

C'est un métier qui exige souvent des astreintes (ouverture/fermeture des sites) et un travail d'extérieur.



> Les débouchés

La collecte et l'élimination des déchets représentent aujourd'hui un marché en plein développement. En effet, environ 1 500 déchetteries fonctionnent aujourd'hui. Cependant, pour couvrir l'ensemble du territoire, il faudrait en mettre en place quelques 2 500 supplémentaires. Le potentiel de création d'emplois estimé est donc compris dans une fourchette de 2 500 à 3 500 personnes.



> Pour en savoir plus

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Centre de Paris – Vanves : 27 rue Louis Vicat - 75737 Paris cedex 15

Tel. : 01 47 65 20 00

Centre d'Angers - 2 square Lafayette BP 406 - 49004 Angers cedex 01

Tel. : 02 41 20 41 20

Annuaire des agences régionales :

<http://www.ademe.fr/htdocs/presentation/presentationgenerale/implantations.htm>

Services Environnement des Conseils Généraux

> Pour aller plus loin dans le projet

Les conseillers d'orientation/psychologues des centres d'information et d'orientation (CIO) ou des établissements scolaires sont disponibles pour accompagner les porteurs de projets. Les services universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO) implantés dans les universités proposent aux étudiants un important fond documentaire, des conseils pour l'orientation, et une aide à l'insertion professionnelle. Annuaire des CIO en France : <http://www.education.gouv.fr/orient/listcio.htm>
Annuaire des SCUIO en France :

http://www.onisep.fr/national/ou_informer/html/cio_paio_ml_scuio/minihome.htm